

Exercices 1995 et 1996 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Domaine communal - Locations - Occupations

- Convention passée le 18 septembre 1995 avec «Sport Nautique Bisontin» pour l'utilisation de l'école primaire Gibelotte du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours de danse.

- Conventions passées les 10 novembre 1995 et 5 février 1996 avec «Besançon Basket Comté» pour l'utilisation de l'école primaire Curie du 26 au 30 décembre 1995 et du 26 au 29 février 1996 pour des cours d'informatique.

- Convention passée le 14 décembre 1995 avec «Shaolin Mon Karaté-Do Bisontin» pour l'utilisation de l'école primaire Champagne du 11 décembre 1995 au 30 juin 1996 pour des cours d'arts martiaux.

- Convention passée le 26 janvier 1996 avec «L'Atelier Musical de Saint-Ferjeux» pour l'utilisation de l'école primaire des Vieilles Perrières du 4 janvier au 30 juin 1996 pour des cours de musique.

- Convention passée le 26 janvier 1996 avec «If Htar Atlantide» pour l'utilisation de l'école maternelle Bersot le 29 février, les 1, 2, 3, 23, 24 mars et du 17 au 21 avril 1996 pour des cours de musique, danse et théâtre.

- Convention passée le 31 janvier 1996 avec «Pitchoune» pour l'utilisation du groupe scolaire Helvétie les 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29 février et le 1^{er} mars 1996 pour l'organisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement.

- Convention passée le 14 février 1996 avec «L'Amanite Phalloïde» pour l'utilisation de l'école primaire Arsenal du 15 février au 30 juin 1996 pour des cours de théâtre.

- Convention passée le 4 octobre 1995 avec l'«USEP» pour l'utilisation de l'école primaire Ile de France du 18 septembre 1995 au 30 juin 1996 pour des réunions.

- Convention avec l'Association Féminin Pluriel pour mise à disposition d'une salle de la MPT des Clairs-Soleils.

II - Comptabilité

- Signature d'un contrat de prêt projet urbain auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 16 490 000 F au taux de 5,50 % sur 14 ans.

Pour financer divers investissements programmés en 1995, la Caisse des Dépôts et Consignations nous a accordé un prêt. Les opérations suivantes ont été retenues :

Aménagement de la ZAC de Planoise avec la conception :

- * de rues piétonnes pour desservir les immeubles,
- * de rues véhicules pour desservir les parkings.

D.S.U. Brulard : Travaux espaces extérieurs.

Carrefour Bourgogne Allende : Aménagement d'un giratoire.

Aménagement urbain Ile de France (îlot sensible de Planoise) : Travaux, aménagements extérieurs.

DSQ Palente-Orchamps : Travaux - aménagements des pieds d'immeubles.

DSU Montrapon Fontaine-Ecu (Secteur Coubertin) : Aménagement de la place basse.

Vie associative : Travaux de bâtiment (Maison de quartier des Torcols - salle Montjoye - Villa Decrion - Centre aéré Bregille - Centre 1901 Ile de France - bâtiment associatif des Fougères - Foyer International - Centre Social des Orchamps (club 3^{ème} âge) - Maison de quartier de Saint-Ferjeux - MJC Palente).

Etablissements pour enfants : Travaux de bâtiment :

- * Crèches collectives (Bersot - Battant - Montrapon - Saint-Ferjeux - Planoise - Epoisses - Orchamps).
- * Haltes-garderies (Planoise - Epoisses - Clairs-Soleils).
- * Crèches familiales (Châteaufarine - Epoisses - Clairs-Soleils).

Equipements sanitaires et sociaux : Travaux de bâtiment pour :

- * les centres sociaux (Clairs-Soleils - Montrapon - Avenue Ile de France).
- * les C.I.E.S.F. (Montrapon - St Claude - Fontaine Ecu - Clairs-Soleils - Epoisses).

Maison de quartier de Saint-Claude : Restructuration des locaux.

Ce prêt est réalisé selon les conditions suivantes :

- * Montant : 16 490 000 F
- * Durée : 14 ans
- * Taux fixe : 5,50 %
- * Echéances : annuelles et constantes

La totalité des fonds sera mobilisée le 30 octobre 1996.

Les transferts nécessaires seront effectués lors de l'encaissement du prêt, en recettes, du chapitre 914.1642.20200 au :

* 90.90.1642.78005.20200 pour	10,000 MF
* 90.662.1642.89153.20200 pour	1,000 MF
* 90.64.1642.95011.20200 pour	2,500 MF
* 90.662.1642.91011.20200 pour	0,540 MF
* 90.662.1642.88026.20200 pour	1,000 MF
* 90.662.1642.85118.20200 pour	0,700 MF
* 90.242.1642.90006.20200 pour	0,150 MF
* 90.463.1642.00504.20200 pour	0,150 MF
* 90.462.1642.00504.20200 pour	0,200 MF
* 90.242.1642.93025.20200 pour	0,250 MF
	<u>16,490 MF</u>

- Institution d'une régie d'avances au Service Urbanisme - Action Foncière en vue de permettre le dépôt de fonds lors de la remise d'actes administratifs à la Conservation des Hypothèques.

- Le Conseil Municipal est informé que la Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs a remboursé, le 26 mars 1996, par anticipation le prêt de 800 000 F qu'elle avait contracté auprès du Crédit Coopératif et pour lequel la Ville s'était portée caution (délibération du 10 juillet 1995). La garantie de la Ville devenant sans objet, est levée.

III - Marché

- Passé avec la SFCE 9, rue Branly à Besançon pour le transport des boues de la station d'épuration de Port Douvot (montant maximum prévisionnel : 422 100 F TTC).

IV - Conventions

- Convention passée avec TPA DODANE de Fuans pour l'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot en vue de leur valorisation agricole (quantité prévisionnelle de boues à épandre : comprise entre 3 000 et 15 000 t/an).

- Convention entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale : la ludothèque KILIKIJOU et la halte-garderie des Acacias souhaitent mener en commun une activité autour du jeu et du livre à la ludothèque.

- Convention entre la Ville de Besançon et l'Auto-Ecole Comtoise 78, rue Battant pour l'intégration de notre dispositif «Sécurité Routière» dans le Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière 1995/1996.

- Convention entre la Ville de Besançon et l'Association Satellite pour mise à disposition d'un animateur technique pour encadrer l'activité Boxe Française proposée par la MPT Clairs-Soleils.

- Convention entre la Ville de Besançon et l'Association Découvert Autorisé pour l'organisation de 3 concerts destinés à la promotion des groupes de la région.

- Convention entre la Ville de Besançon et l'Association «Amanite Phalloïde» pour la réalisation d'un projet de jeu théâtral sur le quartier Rosemont / St-Ferjeux, en collaboration avec la ludothèque - bibliothèque KILIKIJOU de la cité des Acacias, les écoles Jules Ferry / Rosemont et de la Pelouse et le Centre Social des Acacias.

- Convention entre la Ville de Besançon et l'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain (APIEU) pour la réalisation par ce dernier d'une mission de coordination pédagogique dans le cadre du fonctionnement de la Petite Ecole dans la forêt de Chailluz (durée : du 1.01.1996 au 30.06.1996 - Coût : 74 250 F HT soit 89 545,50 F TTC - TVA : 20,6 %).

V - Frais d'actes

- Versement d'une somme de 2 979,30 F à M. Claude POUNOT, expert automobile pour l'expertise de véhicules à la fourrière municipale.

- Versement à la SCP DUFAY-GRIMBERT-SUISSA d'une somme de 34 964,80 F à titre d'honoraires pour le premier trimestre 1996 et de droits de cotisations nationales au Barreau de France.

Dont acte.

Visa préfectoral du 26 avril 1996.